DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, Mme Corinne MINETTE, Mme Véronique PAUCHARD, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
M. Abdulkasim DEMIREL donne pouvoir à Mme Marie LAIGNEL, Mme Colette BOURGEOIS donne pouvoir à M. Régis GAGNARD, M. Patrice GAUDRY donne pouvoir à Mme Sophie GRELL, Mme Marie-Christine HAYNAU donne pouvoir à Monsieur Abdelkrim MAY

Absent :
M. Bernard LAMY

Mme Flavie CHEVROT est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 22

Ressources Humaines

D2026_51 RECOURS A DES EMPLOIS SAISONNIERS

Madame Marie LAIGNEL, 1ère Adjointe, informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'organisation de la saison estivale du **Festiv'Été 2026 à Torcy**, la collectivité est confrontée à un accroissement temporaire d'activité, notamment lié à la mise en place et à la gestion des animations estivales.

Afin d'assurer le bon déroulement de cet événement, il est nécessaire de renforcer ponctuellement les équipes municipales.

Dans ce cadre, il est proposé de recourir à des emplois non permanents saisonniers, permettant notamment de confier aux agents recrutés les missions suivantes :

- Montage et démontage des structures et équipements nécessaires aux manifestations,
- Surveillance des installations et des espaces d'animation,
- Participation à l'accueil du public,
- Contribution à l'animation de certains ateliers, sous encadrement des services municipaux.

Le recours à des emplois saisonniers à temps non complet (20 heures hebdomadaires) présente plusieurs intérêts :

- Assurer la continuité et la qualité du service public durant la période estivale, marquée par une forte activité,
- Garantir la sécurité des installations et des publics, grâce à des effectifs suffisants sur site,
- Soutenir l'organisation logistique des événements avec une main-d'œuvre adaptée et flexible,
- Offrir une première expérience professionnelle aux jeunes du territoire, favorisant leur insertion dans la vie active et leur sensibilisation au fonctionnement des services publics,
- Renforcer le lien social local, en impliquant des jeunes dans la vie de la commune et dans l'animation du territoire.

Ainsi, sur avis conforme rendu par le Comité Social Territorial en date du 17 juin 2026, il est proposé de créer :

- trois emplois non permanents,
- pour un accroissement saisonnier d'activité,
- à temps non complet (20 heures hebdomadaires),
- pour la durée du Festiv'Été 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-2 ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23 ;
Vu la délibération n° D/2026-33A en date du 8 avril 2026 adoptant le Budget Principal 2026 ;
Vu l'avis conforme rendu par le Comité Social Territorial en date du 17 juin 2026

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** la création de trois emplois non permanents à temps non complet (20h/semaine) pour accroissement saisonniers d'activité ;

Article 2 : **D'AUTORISER** le recrutement de jeunes saisonniers pour assurer les missions liées à l'organisation du Festiv'Été 2026.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (22 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE

MAIRIE DE TORCY 71210

Flavie CHEVROT,
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture
le 10 JUIL. 2026
et publié, affiché ou notifié le 16 JUIL. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210